

- 1° Un tiers
- 2° 0,2%
- 3° 18 ans (majorité normale)
- 4° petition avec élaboration des principes et demandes précises
- 5° même que pour des élections européennes
- 6° 6 mois
- 7° liste des signataires : collecte par la Commission Européenne avec l'aide des municipalités (bureaux de vote) par e-mail ou poste à répercuter sur une adresse unique à la Commission Européenne
- 8° nom et adresse de domicile officiel des demandeurs , fonction, preuve de leur nationalité de ressortissant d'un Etat membre de l'U.E. donc inscrits comme tels aux registres de la population.
Financement par les municipalités avec possibilité de récolte d'une taxe modeste auprès des initiateurs / signataires de la petition.
- 9° Réponse dans les 6 mois
- 10° Regroupement par la

Pierre Snoy (Baron)